



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 202/2023  
SÉANCE N° 8 DU 18 DÉCEMBRE 2023

### CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC EMMAÛS POUR L'ENLÈVEMENT DE LA PART RÉEMPLOYABLE DES OBJETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 12 décembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

#### Étaient présents

Sébastien Destais (jusqu'à 20 h 08), Christian Lefort, Anthony Roullier, Jean-Marc Coignard, Damien Richard, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire (jusqu'à 20 h 12), Isabelle Fougeray, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Patrice Morin, Antoine Caplan, Camille Pétron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier (à partir de 18 h 22), Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Oghi, Noémie Coquereau, Didier Pillon (jusqu'à 19 h 51), Vincent D'Agostino, François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 29), Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Julien Brocail, Gérard Travers, Vincent Paillard (jusqu'à 19 h 18), Mickaël Marquet (à partir de 18 h 22), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Pierre Besançon, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Rocherullé.

#### Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Jean-Louis Deulofeu, Nicolas Deulofeu, Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul.

#### Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Loïc Broussey a donné pouvoir à Camille Pétron, Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso (à partir de 20 h 12), Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Richard Damien, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Catherine Roy a donné pouvoir à Noémie Coquereau, Paul Le Gal-Huaumé a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Christine Droguet a donné pouvoir à Bruno Bertier, Sébastien Buron a donné pouvoir à Caroline Garnier, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Chantal Grandière a donné pouvoir à Didier Pillon, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Guy Toquet, Corinne Segretain a donné pouvoir à Yannick Borde, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Pierre Besançon, Michel Paillard a donné pouvoir à Florian Bercault.

Isabelle Eymon et Marcel Blanchet ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le: 20 décembre 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC EMMAÛS POUR L'ENLÈVEMENT DE LA PART RÉEMPLOYABLE DES OBJETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES

Rapporteur : Fabien Robin

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 121/2022 du conseil communautaire du 2 octobre 2023 portant adoption du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2023-2029,

Vu la délibération n° 70/2023 du conseil communautaire du 22 mai 2023 portant adoption du schéma directeur de prévention et de gestion des déchets,

Considérant que la convention avec l'association Emmaüs relative à l'enlèvement de la part "réemployable" des encombrants, signée suite à la délibération du conseil communautaire du 18 novembre 2019, arrive à échéance au 31 décembre 2023,

Considérant la volonté de l'agglomération de réduire la quantité des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire et de développer le réemploi,

Considérant la volonté de l'agglomération de poursuivre son partenariat avec Emmaüs,

Après avis de la commission environnement,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve la convention relative à l'enlèvement de la part "réemployable" des objets collectés en déchetteries à conclure avec l'association Emmaüs de la Mayenne.

Article 2

Le montant de la subvention de Laval Agglomération s'élève à 93 831,74 €, annualisé sur les 5 ans de la convention, selon la ventilation ci-dessous :

- 18 069,59 € en 2024,
- 18 411,07 € en 2025,
- 18 759,38 € en 2026,
- 19 114,66 € en 2027,
- 19 477,04 € en 2028.

sous réserve du vote des différents budgets.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer la convention de partenariat avec l'association Emmaüs en Mayenne et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231218-S8-CC-202-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2023

Mise en ligne : 26-12-23